



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aux représentant-e-s des médias

La commune fusionnée de Neuchâtel tient ses nouvelles autorités

Le résultat est tombé lundi soir : les électrices et électeurs de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin ont choisi les autorités qui prendront les rênes de la future commune fusionnée. Au Conseil communal, le PLR conserve deux sièges, le PS en perd un et les Vert'libéraux font leur entrée à l'exécutif. Sont élu-e-s Violaine Blétry-de Montmollin (PLR), Thomas Facchinetti (PS), Didier Boillat (PLR), Nicole Baur (Verts) et Mauro Moruzzi (PVL). Le Conseil général conserve sa majorité à gauche.

Sur les dix sortant-e-s des exécutifs de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin, trois ont été réélu-e-s : Violaine Blétry-de Montmollin, libérale-radical de Neuchâtel, avec 3496 voix, Didier Boillat son colistier de Corcelles-Cormondrèche avec 2648 suffrages, ainsi que le socialiste de Neuchâtel Thomas Facchinetti avec 3038 voix.

Deux nouvelles et nouveaux venu-e-s font également leur apparition au Conseil communal de Neuchâtel : la verte neuchâteloise Nicole Baur avec 2867 voix et le vert'libéral Mauro Moruzzi avec 1400 suffrages. Le taux de participation global dans les 4 communes s'élève à 29,6%.

Communes de la fusion représentées au Conseil général

Au Conseil général, qui reste majoritaire à gauche, les Verts effectuent une importante progression en passant de 7 à 11 sièges tandis que le PS en perd trois. Les Vert'libéraux effectuent une poussée de 3 à 5 sièges. Le POP conserve son siège alors que solidaritéS en garde deux sur trois. Le PDC, quant à lui, perd son unique siège.

Les 4 communes de la fusion sont représentées au Conseil général avec 4 représentant-e-s de Corcelles-Cormondrèche, 24 de la ville de Neuchâtel, 4 de Peseux et une de Valangin.

Les nouvelles autorités exécutives prendront les rênes de la commune fusionnée au 1^{er} janvier 2021, qui comptera quelque 45'000 habitant-e-s.

Les noms des élu-e-s au Conseil communal et au Conseil général

Les élu-e-s au **Conseil communal** de la commune fusionnée de Neuchâtel sont les suivant-e-s :

Violaine Blétry-de Montmollin (PLR)

Thomas Facchinetti (PS)

Didier Boillat (PLR)

Nicole Baur (Les Verts)

Mauro Moruzzi (PVL)

Les élu-e-s au **Conseil général** de la commune fusionnée de Neuchâtel sont les suivant-e-s :

Liste n°51 : PLR Commune de Neuchâtel

Jules Aubert

Alexandre Brodard

Alain Rapin

Marc-Olivier Sauvain

Camille Gonseth

Marc Rémy

Patricia Borloz

Yves-Alain Meister

Vanessa Tissot

Charlotte Grosjean

Christophe Schwarb

Benoît Zumsteg

Liste n°52 : PVL Parti vert'libéral

Mireille Tissot-Daguette

Sarah Pearson Perret

Pierre-Yves Jeannin

Aël Kistler

Sylvie Hofer-Carbonnier

Liste n°53 : Parti Socialiste Commune de Neuchâtel

Baptiste Hurni

Jonathan Gretilat

Claire Hunkeler

Aurélie Widmer

Béatrice Duvillard

Julie Courcier Delafontaine

Patricia Sörensen

Isabelle Mellana Tschoumy

Jacqueline Zosso

Stéphanie Gérard Mattsson

Liste n°54 : solidaritéS

Dimitri Paratte

Mila Meury

Liste n°55 : Parti Ouvrier et Populaire Neuchâtel

Thomas Perret

Liste n°56 : Les Verts

Nicolas de Pury

Johanna Lott Fischer

Alice Dudle

Marie-Emilienne Perret

Cloé Dutoit

Laura Ding

Aline Chapuis

Romain Brunner

Béatrice Nys
Nicole Galland
Jacqueline Oggier Dudan

Neuchâtel, le 26 octobre 2020

Chancellerie communale

Renseignements complémentaires :

Service de la communication, Ville de Neuchâtel, emmanuel.gehrig@ne.ch / 079 935 21 72